

ACTI - Association Canadienne de la technologie de l'information

Bâtir une économie numérique en période de restrictions budgétaires

Présentation prébudgétaire de l'ACTI - 2011

L'Association canadienne de la technologie de l'information (ACTI) est la voix de l'industrie canadienne des technologies de l'information et de la communication (TIC). L'ACTI représente divers secteurs des TIC comprenant les services Internet et de télécommunications, les services d'experts-conseils en TIC, le matériel, la microélectronique, les logiciels et le contenu électronique. Par rapport à la contribution annuelle de l'industrie des TIC à l'économie canadienne, les entreprises membres de l'ACTI concourent pour plus de 70 % aux 572 700 emplois, aux 155,3 milliards de dollars de revenus, aux 6,2 milliards investis dans la R-D, aux 30,4 milliards en exportations et aux 11 milliards de dollars en dépenses de capital. Le secteur des TIC est à l'origine de 4,9 % du produit intérieur brut du Canada (PIB) et il a contribué dans une proportion de 9,2 % à toute la croissance réelle du PIB depuis 2002. L'ACTI milite ardemment pour l'accroissement de la capacité d'innovation du Canada et pour le renforcement de la productivité dans tous les secteurs grâce à une utilisation stratégique de la technologie.

© 2010 Association canadienne de la technologie de l'information

En cette période où la crise économique mondiale prend de l'ampleur et menace de s'approfondir davantage, le plus grand atout du Canada par rapport aux autres nations qui lui font concurrence est sa solide réputation de prudence en matière de gestion financière. Une gestion financière prudente exige une vision à trois volets qui englobe les situations passées, les réalités géopolitiques actuelles et l'accent sur une vision commune de l'avenir. C'est cet accent qui est nécessaire dans un contexte où le gouvernement est en quête d'une économie solide et crédible, tout en bâtissant un avenir qui s'appuie sur la nature numérique de la vie au XXI^e siècle. Ce n'est pas une mince tâche. L'ACTI reconnaît que la nécessité de dépenser prudemment, conjuguée à notre engagement de bâtir un des régimes fiscaux les plus concurrentiels au monde, laisse peu de place à l'investissement et encore moins à l'erreur. Nous continuons de maintenir que nous devons investir judicieusement dans les domaines suivants pour assurer que notre stabilité relative actuelle puisse se transformer bientôt à une véritable prospérité.

Remédier au sous-investissement dans les technologies de l'information et des communications

Le recours du Canada à la technologie qui rehausse la productivité revêt une importance primordiale pour l'ACTI et constitue une priorité centrale de la Stratégie sur l'économie numérique du Canada. L'ACTI maintient que, dans notre Stratégie sur l'économie numérique, nous devons en tout premier lieu chercher à réduire l'écart qui existe entre le Canada et les États-Unis quant aux investissements dans les TIC. L'analyse en cours du Centre d'étude des niveaux de vie démontre que l'écart de l'investissement dans les TIC par travailleur entre les deux pays s'est accru en 2010 pour atteindre 62,8 % par rapport à 59,5 % l'année précédente.

En raison du climat d'austérité budgétaire, nous devons faire en sorte que nos investissements visant à réduire l'écart dans l'adoption des TIC soient efficaces. À cette fin, les décideurs doivent évaluer l'effet de l'accélération de la déduction pour amortissement. Si l'analyse révèle que cette mesure ne produit pas les résultats recherchés, le Canada devra envisager d'autres instruments ou passer à une combinaison de mesures directes et indirectes propres à encourager l'investissement dans les TIC. Cela pourrait comprendre des programmes de distribution de coupons, qui semblent donner des résultats dans certaines régions de l'UE. Il devrait aussi y avoir des investissements relativement plus modestes dans des plans de communication gouvernementaux soutenus et durables destinés à modifier le comportement actuel des entreprises. D'une façon ou d'une autre, les décideurs publics qui comprennent maintenant clairement le lien entre la sous-adoption des TIC et la productivité léthargique doivent être prêts à investir dans des solutions qui permettront de combler l'écart au chapitre des investissements.

Outre que le gouvernement conçoit de bonnes politiques d'intérêt public pour encourager l'innovation et l'adoption des technologies, il joue un rôle essentiel à titre d'utilisateur modèle en préconisant de nouvelles attitudes et démarches lorsqu'il s'agit d'appliquer des modèles fonctionnels et de prestation des services axés sur la technologie. L'ACTI croit que nos gouvernements devraient envisager d'utiliser avec vigueur les technologies numériques de pointe, telles que l'informatique en nuage, et d'exécuter les changements de processus que les technologies numériques rendent possibles. Cela nécessitera des investissements importants qui entraîneront ensuite des économies.

L'ACTI soutient la création récente de Services partagés Canada comme une étape pour simplifier l'achat par le gouvernement des produits et services des TIC et faire en sorte que cette dépense soit la plus efficace possible. Il sera toutefois crucial pour ce faire que le gouvernement mette l'accent sur les « résultats » de l'achat plutôt que sur les « intrants » dans ses pratiques d'achat. Un tel accent mis sur les achats « axés sur les solutions » permettra à l'industrie des TIC du Canada de continuer d'innover au maximum et d'apporter au gouvernement du Canada la capacité technologique d'être concurrentiel - et chef de file dans bien des cas - à l'échelle mondiale.

Construire une infrastructure de classe mondiale

Les données récentes confirment que les Canadiens figurent parmi les plus grands utilisateurs d'Internet au monde. Par exemple, d'après un article du 8 mars 2011 paru dans le Globe and Mail, un Canadien moyen passe 43,5 heures à consulter Internet chaque mois, presque deux fois la moyenne mondiale de 23,1 heures. Les Canadiens se situent au premier rang du nombre de pages consultées.

Les services à large bande constituent une clé de la prospérité future et un volet fondamental de toute stratégie sur l'économie numérique. L'ACTI a exposé son point de vue en répondant au document de consultation sur l'économie numérique : elle a alors préconisé de définir pour le Canada un objectif au chapitre de l'infrastructure des services à large bande qui garantira une qualité particulière à tous les internautes canadiens dans toutes les parties du pays, en particulier dans les régions rurales et reculées et à la périphérie de nos villes. Comme nous l'avons souligné dans notre présentation prébudgétaire de l'an dernier, l'ACTI croit que les revenus importants qu'entraîneront les prochaines ventes aux enchères du spectre constitueront une ressource logique à employer pour financer la stratégie sur l'économie numérique. L'ACTI continue de croire que ne devrions pas partir du principe que des investissements gouvernementaux massifs sont nécessaires.

La décision récente du CRTC sur les buts en matière de bande large va dans le sens du point de vue de l'ACTI. Et nous voyons des professions qui investissent dans la nouvelle technologie et annoncent des propositions de service qui signifient que nous sommes susceptibles d'atteindre nos objectifs plus tôt que prévu. Ce sont des pas dans la bonne direction.

Faire croître l'industrie des technologies de l'information et des communications

Une aspiration clé de la Stratégie sur l'économie numérique et une bonne part de notre discours récent sur la politique publique porte sur le besoin impérieux de créer plus d'entreprises du savoir, mais, comme nation, il semble que nous ayons de la difficulté à saisir la façon de mesurer le succès dans ce domaine. Le point de vue de l'ACTI est bien informé par les nombreux entrepreneurs du savoir qui sont actifs dans notre milieu. Par exemple, nous sommes d'accord avec l'ancien président de l'ACTI, Adam Chowaniec, sur ce qui suit :

... Nous créons beaucoup d'entreprises, mais nous en perdons beaucoup. Certaines d'entre elles ne percent tout simplement pas, mais nous perdons également beaucoup à la suite d'achats bien avant qu'elles ne puissent contribuer pleinement à l'économie. Quel en est la raison? Que pouvons-nous faire pour remédier à cette situation? Je crois qu'il y a deux aspects à l'énigme : l'accès au capital de risque et une meilleure compréhension du modèle d'entreprise qui mène au succès. [traduction]

(Discours au Politechnics Showcase on Research and Innovation, décembre 2010)

Le contexte du capital de risque au Canada a été entravé par une période de récession historique. Chaque année qui passe sans amélioration significative réduit nos possibilités de devenir le prochain chef de file mondial dans les domaines des logiciels, de la biotechnologie et du sans fil. L'ACTI a préconisé qu'une des façons d'accroître le volume de capitaux privés investis dans le secteur du savoir réside dans les actions accréditives. L'ACTI s'est penchée sur cette idée dans son mémoire concernant la stratégie sur l'économie numérique et elle souligne que c'est là une idée dont la popularité grandit beaucoup dans d'autres secteurs où d'intensifs travaux de recherche et de développement ont lieu.

Les quatre piliers et les programmes d'assistance au démarrage comme Precarn et PARI constituent une autre source de fonds qui est essentielle à la formation d'entreprises dans le secteur des TIC. Les membres de notre milieu mentionnent fréquemment que ces deux programmes en particulier apportent un soutien financier et consultatif crucial. Les programmes efficaces comme ceux-là doivent être protégés de la tendance actuelle à réduire les coûts.

La valeur des crédits de recherche scientifique et développement expérimental (RS&DE) pour la formation d'entreprises qui se consacrent au le secteur des TIC ne peut pas être surestimée. Notre point de vue sur la façon de faire de RS&DE une mesure plus accessible et forte pour encourager les entreprises à investir en R-D est expliqué dans nos présentations prébudgétaires précédentes. Nous croyons qu'il est important que le pourcentage des acteurs en RS&DE qui peuvent profiter des mesures d'encouragement soit augmenté. Nous proposons de le faire en permettant aux entreprises de choisir entre un crédit salarial remboursable, semblable à celui qui est offert au Québec aujourd'hui, et un crédit de RS&DE non remboursable qui existe maintenant. Cela concentrerait les crédits remboursables dans les entreprises ayant d'importants services de R-D ici au Canada, ce qui aiderait à faire croître nos centres de R-D. Nous croyons également que l'ARC doit administrer le programme de la façon la plus claire et cohérente possible, pour s'harmoniser avec la nature de la mesure d'encouragement fiscal de RS&DE.

En résumé, afin de concrétiser sa vision d'une stratégie compétitive sur l'économie numérique au Canada, l'ACTI réclame les mesures budgétaires suivantes :

1. Investir dans des initiatives appropriées (impôt, mesures d'encouragement directes et communications) afin de combler l'écart qui existe entre le Canada et ses concurrents

commerciaux, tels que les États-Unis, au chapitre de l'investissement dans les technologies de l'information et des communications.

2. Faire des investissements stratégiques qui permettront non seulement de remplacer l'infrastructure vieillissante du secteur canadien des TIC et de surmonter les défis démographiques imminents, mais aussi de redonner au Canada sa place parmi les chefs de file dans le domaine du cybergouvernement.
3. Réformer le programme de RS&DE afin d'en améliorer l'accessibilité et d'élargir la gamme des activités donnant droit aux crédits d'impôt à la RS&DE.